



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI  
MRC DE LA MITIS

## **AVIS PUBLIC**

### **AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL- DE-RIMOUSKI**

AVIS PUBLIC vous est donné par le soussigné, Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2024, un avis de motion a été donné concernant l'adoption d'un Règlement 337-24 portant sur les prévisions budgétaires, taxation et tarification pour l'année 2025.

Que le RÈGLEMENT 337-24 portant sur les prévisions budgétaires, taxation et tarifications pour l'année 2025 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 13 janvier 2025;

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication :

ENTRÉE EN VIGUEUR : 17 janvier 2025

Donné à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 17 janvier 2025.

Frédéric Lee, Directeur général et greffier-trésorier

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 17 janvier 2025.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 17 janvier 2025

Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier